

Défense nationale

M. l'Orateur: A l'ordre. Nonobstant l'accueil très large et nettement chaleureux réservé à l'idée présentée dans la motion, j'ai constamment dit que malgré leur importance et leur justesse, les propositions tendant à modifier les méthodes de travail de la Chambre ne sauraient être considérées comme affaires urgentes.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens à faire clairement savoir que les députés de ce côté-ci de la Chambre étaient disposés à appuyer cette motion.

Des voix: Oh, oh!

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. Fairweather: Vous aviez quitté la Chambre. Asseyez-vous.

M. Reid: Comme il semble y avoir consentement unanime...

Une voix: Non, non. Sharp a dit non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comprenons-nous bien. Si le fond de la motion recueille une aussi large adhésion, ce ne sont pas les mécanismes qui manquent pour en assurer l'application.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-RETRAITE DES MILITAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande la permission de proposer une motion portant sur une question très urgente qui réclame une attention immédiate. Le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) a autorisé la société Canada Trust à établir un régime d'épargne-retraite pour les membres des Forces armées canadiennes. Or, le régime proposé par la société Canada Trust entrera en concurrence directe avec les régimes enregistrés d'épargne-retraite offerts par les coopératives de crédit des Forces armées, qui fournissent sur place au personnel des bases militaires des services financiers complets. De plus, les régimes d'épargne-retraite des coopératives de crédit comportent les mêmes avantages que le régime de la Canada Trust qui risque d'entraîner pour les coopératives une perte d'adhérents et de fonds. Je propose donc, appuyé par le député de Victoria (M. McKinnon):

Que la Chambre renvoie toute la question au comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale qui procédera à l'étude complète dont le ministre de la Défense nationale fera rapport à la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

[M. Fairweather.]

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

● (1500)

LE CODE CRIMINEL**MODIFICATION RELATIVE AU PORT D'ARME POUR LA COMMISSION D'UN FORFAIT PUNISSABLE**

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert) demande à présenter le bill C-379, tendant à modifier le Code criminel.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, avec l'indulgence de la Chambre, j'aimerais faire une brève déclaration à propos de cet amendement. Je me rends compte que cela n'est pas permis en temps normal, mais j'espère que, vue la belle atmosphère d'harmonie qui règne aujourd'hui on me permettra d'exprimer ma pensée.

Nous assistons actuellement à un véritable festival d'assassinats au Canada. On voit des apaches menacer ou assassiner un peu partout. On se croirait presque à l'ouverture de la chasse. Cette situation est due à l'absence de sanctions sérieuses contre les malfaiteurs armés. Je pense qu'une sanction minimale pour le port d'arme devrait être ajoutée à toute autre sanction infligée pour un crime de façon à dissuader les personnes munies d'une arme de l'avoir en leur possession lorsqu'elles veulent perpétrer un crime. Voici ce que je propose:

Quiconque transporte ou a en sa possession une arme à feu pour commettre ou lorsqu'il commet un délit punissable, est coupable d'un délit punissable et passible d'un emprisonnement d'au moins cinq ans.

Si l'on appliquait ce principe et si l'on cessait de libérer les criminels avant qu'ils aient fini de purger leur peine quinquennale, on contribuerait grandement à mettre fin ou à réduire considérablement le nombre de crimes que commettent à l'heure actuelle ces apaches armés de revolvers ou d'autres armes à feu.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{er} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 919, 1011, 1032, 1082, 1108, 1111, 1117, 1149, 1166, 1168, 1214, 1217, 1237, 1259, 1260, 1307, 1317, 1321, 1329, 1335, 1358, 1371, 1452, 1465 et 1470.

Monsieur l'Orateur, si les questions nos 149 et 391 ainsi que la question n° 196, marquée d'un astérisque, pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.